Au Conseil communal de L'Abbaye



L'Abbaye, le 24 avril 2023

Préavis municipal N°03/2023 Comptes 2022

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères),

Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiée le 1^{er} avril 1993, et du Règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2016 (accepté lors de la séance du 6 octobre 2015), la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au **31 décembre 2022**.

Vous trouverez également dans ce fascicule, soit directement en regard des comptes, dans l'intitulé, dans les annexes, les différents rapports de :

- Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux (ASIVJ)
- Groupement forestier du Mollendruz
- Protection civile Jura Nord-vaudois
- Service de défense incendie et secours de la Vallée de Joux, (SDIS VJ)
- Le rapport de Vallée de Joux Tourisme
- Déchets Vallée de Joux (Déchetterie intercommunale)
- ValRégiEaux

Le résultat que vous présente la Municipalité dans le présent document est à nouveau un grand écart entre l'établissement du budget et les comptes. Lors de la présentation du budget 2022, nous vous avions annoncé un résultat négatif de frs 167'127,50 après amortissements obligatoires de Frs 472'715.-

Finalement, les comptes bouclent avec un excédent de revenu de Frs 153'395,13 après amortissements, ainsi qu'une attribution au fond de réserve de Frs 150'000.-, des amortissements extraordinaires pour un montant de Frs 68'982,80 et une provision de Frs 60'000.- sur une correction à venir de la facture sociale. Nous nous efforcerons lors du prochain budget à limiter cet écart, même si l'exercice peut s'avérer périlleux et extrêmement difficile.

- suite page 5

Durant l'année 2022, il a été délivré :

- 16x permis de construire (constr. ou transf.)
- 52 permis d'utiliser et/ou d'habiter
- 1x permis de fouille
- 45 dispenses d'enquête publique

Les comptes 2022

se présentent comme suit :

<u>Le budget 2022</u> voté par le Conseil Communal, prévoyait :

Excédent de récettes	frs	+ 153'395.13	Excédent de dépenses	frs	166'127.50
Aux charges Aux revenus	frs frs	7'851'451.73 8'004'846.86	Aux charges Aux revenus	frs frs	7'984'085.50 7'817'958.00
Aux abancas	£	710511451 72	A1	C	710041005 50